



PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
02 Avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux avril à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Julien GAUTHEY, Hervé DUMOULIN, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Loren PARIS

Secrétaire de séance : Aurore COUTHIER

Absents excusés : Frédéric LECLERCQ, Renaud MAURER, Christine GRUERE-DUBREUIL,

Pouvoir donné de Frédéric LECLERCQ à Rémi ROLLIN

ORDRE DU JOUR

- ✓ Recrutement agence postale
- ✓ Questions et informations diverses

Recrutement Agence Postale communale

Le Maire propose au Conseil le recrutement de Madame Carine LAVAL comme gérante de l'Agence Postale Communale suite à la démission pour raisons personnelles de Madame Florence RICHET (fin du préavis le 23 avril 2024). Le Maire précise que La Poste, par la présence du Responsable d'Exploitation de La Poste de la région de Beaune lors des entretiens, a appuyé le choix de la future gérante.

Les services de La Poste procéderont à la formation de la nouvelle gérante.

Le Maire rappelle le besoin de maintenir par une activité indépendante les services extérieurs en place, comme ils ont été développés par Florence Richet (dépôt de pain et autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 08 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 1°

DECIDE

- de recruter Madame Carine LAVAL, née le _____ à _____ (_____) comme gérante de l'Agence Postale Communale
- **à compter du 15 avril 2024**
- suivant un **contrat de travail à durée déterminée de un an (1 an)** dans les conditions fixées à l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prendra fin le _____
- le poste relève de la **catégorie hiérarchique C**
- à raison de **15 heures hebdomadaires**
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire précise suivant la demande des services de La Poste, une période de formation est prévue :

Cette formation s'établit comme suit :

Lundi 15 avril : Pernand-Vergelesses/Mardi 16 avril : Ladoix/Mercredi 17 avril : Pernand-Vergelesses/Judi 18 avril : Ladoix/Vendredi 19 avril : Pernand-Vergelesses ou Ladoix

Le Maire est autorisé à signer les documents permettant le recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire propose de clore la séance. La séance est levée à 18h30.